



N° 41

décembre 2018

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

L'optimisme nourrit l'espoir !

Sans rien révéler de nouveau, je peux dire que l'année 2018 ne nous aura épargnés ni les tempêtes, ni la sécheresse, ni les colères, tant au sens propre qu'au sens figuré... Je ne reviendrai pas sur le mouvement des gilets jaunes, chacun a un avis sur la question, sur le fond, et sur la forme.

A l'heure où le récent congrès des Maires de France et les médias font état de la déception des élus locaux, de leur « ras le bol », mettant en avant que 50% d'entre eux ne souhaitent pas se représenter devant tant de contraintes et d'incompréhension, nous pouvons retourner le sablier et affirmer que 50% ont l'intention de se présenter à nouveau !

Il est du devoir des élus d'incarner l'optimisme, l'envie d'agir, la volonté de faire avancer les projets de la commune dont ils ont la gestion ! Oui les dotations de l'État sont en baisse, oui la loi Notré supprime un certain nombre de marges d'autonomie aux communes, oui le réchauffement climatique nous guette et nous en supportons déjà les conséquences. Cette sécheresse estivale et automnale a mis à mal les cultures et l'activité du monde agricole. Mais soyons aussi réalistes qu'optimistes. Pensons positivement, collectivement. Soyons conscients de notre environnement et de nos conditions de vie à Saint Seine sur Vingeanne. Les nouveaux habitants restent volontiers et durablement au village, davantage que dans autres communes rurales de même strate. C'est une commune au taux d'endettement faible et disposant d'une bonne capacité d'autofinancement. Les projets y sont nombreux.

Depuis 10 ans des investissements importants sont entrepris chaque année ; l'église (un renouveau culturel en ses voûtes est espéré), la poste, la cour de la Mairie, la piste forestière. Pas un bâtiment communal n'est abandonné, et ne souffre des affres du temps, les voiries communales font l'objet de beaucoup d'attention. Une étude en vue de la rénovation de plusieurs éléments du petit patrimoine est en cours. Je n'oublie pas la dense activité associative qui fait à présent la renommée de notre village.

L'année 2019 verra une pause dans les investissements lourds, le temps de laisser respirer le budget qui y est dédié. Des travaux d'entretien seront programmés cependant comme chaque année.

L'année 2019 nous attend, avec ses surprises, avec ses embuches. Pour les familles, les personnes seules, l'art de boucler le budget domestique sera sans doute toujours un exercice un peu compliqué. Les week-ends festifs, vous le lirez, seront nombreux et permettent toujours de renforcer ce lien social si souvent mis à mal.

Les élus municipaux, les adjoints, à mes côtés chaque jour et moi-même formons une équipe au service de l'intérêt collectif et nous poursuivrons cette mission en 2019 avec plaisir, pour que chacun trouve la place qui lui revient dans notre communauté villageoise.

Bonnes fêtes de fin d'année, et très bonne année 2019 !

Le Maire,
Christian CHARLOT.

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
Infos pratiques.....	p. 3
- Ma commune est utile.....	p. 4
- Ma commune est utile.....	p. 5
- Employés communaux.....	p. 6
- Produits phytos.....	p. 6
- Produits phytos.....	p. 7
- Produits phytos.....	p. 8
- Défense incendie.....	p. 9
- Le CPI.....	p. 9
- Travaux.....	p. 10
- L'Europe.....	p. 11
- Le 11 novembre.....	p. 12
- À nos morts.....	p. 13
Intercommunalité.....	p. 14
Syndicat de l'eau.....	p. 14
Expression libre.....	p. 15
Le SCOT.....	p. 15
La Fondation du Patrimoine	p. 16
Associations	
FCV.....	p. 17
Vie associative : calendrier.....	p. 18
État civil.....	p. 19
Les commerces.....	p. 20

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 37 02 85 41. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'hiver : pas d'ouverture le samedi matin

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 03 80 75 96 24.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette & Guy BERTIN : 03 80 95 42 75
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, communauté de communes du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88

Les services de santé à proximité :

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22
- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38 (Marcilly-sur-Tille)

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

MA COMMUNE EST UTILE !

En France, tous ces services, dont vous disposez au quotidien, sont rendus possibles grâce au travail discret et souvent bénévole, de tous les élus locaux que vous côtoyez, sans vous rendre compte que rien ne pourrait se faire sans leur abnégation.

Faciliter la construction de plus de 100 000 logements sociaux par an ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Soutenir la création de milliers d'entreprises chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Gérer 331 514 équipements sportifs ouverts à tous ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Fournir 12 millions de m³ d'eau potable chaque jour ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Desservir 30,8 millions d'habitants par des transports publics urbains ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Être le premier investisseur public national ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Prêter 208 millions de livres par an ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Enregistrer 767 000 naissances chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

MA COMMUNE EST UTILE !

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Ramasser
600 000 tonnes
de déchets
sauvages
sur la voie
publique ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Contribuer à
la tranquillité
de tous
avec 23 390
agents ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Assurer
28 millions
d'heures
d'aide
à domicile ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Organiser
1 887
festivals
partout
en France
chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Accueillir
2,4 millions
d'enfants
à l'école
maternelle
chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Servir
8 millions
de repas
par jour à
toutes les
générations ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Entretenir
687 789 km
de voirie ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Servir
le citoyen
et agir
pour la
République

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

TAMF
LES MAIRES DE FRANCE

Entretenir
1,6 million
d'hectares
d'espaces
verts ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE
#MaCommuneJyTiens

EMPLOYÉS COMMUNAUX

Après une douzaine d'années de service à la commune, Thierry PALIOT a choisi de tourner une page professionnelle et se dirige vers un autre métier et un autre employeur.

Nous le remercions pour les services rendus tout au long de ces années.

Il nous fallait lui trouver un successeur, c'est chose faite en la personne de Florian GILLET, Saint Seinois depuis de nombreuses années. Il bénéficie d'une solide expérience et avait à cœur de pouvoir travailler pour sa commune de résidence.

Sa prise de fonction est prévue le 2 février.

Il est important de souligner le travail des autres agents communaux, sans qui la gestion de la commune serait plus compliquée pour les élus. Le sens du service commun les anime, jamais avares de leurs heures, dynamiques et motivées, nous pouvons compter sur elles.



PRODUITS PHYTOS

Définition : Les produits phytopharmaceutiques (souvent appelés produits « phytos », sont destinés à protéger les végétaux contre les organismes qui leur sont nuisibles, y compris les végétaux indésirables qui leur font concurrence. Il en existe 4 grandes catégories : herbicides, fongicides, insecticides et molluscicides (anti-limaces).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi LABBÉ (du nom du sénateur qui en fut le rapporteur), interdit aux collectivités et aux établissements publics d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et autres sites sensibles.

L'interdiction s'appliquera aux particuliers dès le 1^{er} janvier 2019. Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif du plan de réduction forte de l'usage des produits pharmaceutiques à l'horizon 2025.

Comme dans tout changement, une période de transition doit être traversée avant la généralisation de nouvelles pratiques. Elle doit s'accompagner d'actions d'éducation et de sensibilisation pour habituer peu à peu le regard à des espaces communs (trottoirs, places...) où les petites herbes seront plus présentes. Il n'est pas interdit, bien au contraire que les riverains entretiennent devant leur propriété et nous remercions vivement celles et ceux qui le font déjà.

La Commune va être obligée de respecter la loi. Nous allons cependant poursuivre les actions de nettoyage des voiries avec des produits respectueux de l'environnement. Quelques communes ont fait le choix de l'enherbement des cimetières. Les avantages et inconvénients de cette technique méritent d'être évalués à moyen terme.

Un chiffre peut vous montrer l'ampleur de l'enjeu pour l'environnement de cette transition :

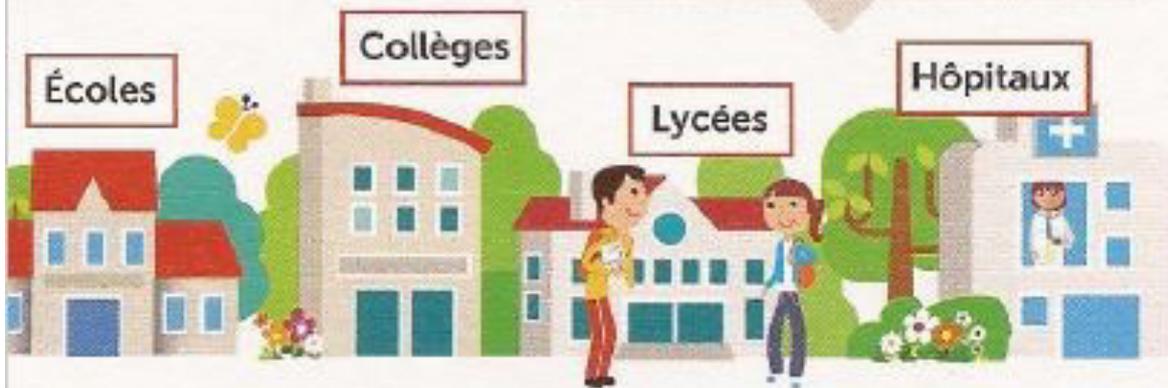
200 tonnes de substances actives achetées, destinées à un emploi dans les jardins, en Bourgogne Franche-Comté en 2017 (dont 40 tonnes achetées par les particuliers)

Il n'est bien sûr pas question de tirer à boulets rouges sur les utilisateurs de glyphosate après le 1^{er} janvier ! Il est juste question de sensibiliser chacun à la défense de son environnement.

INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Depuis le 27 juin 2011

Sites accueillant des personnes vulnérables



Depuis le 1^{er} janvier 2017

Espaces publics de l'État, des collectivités et des établissements publics



À partir du 1^{er} janvier 2019

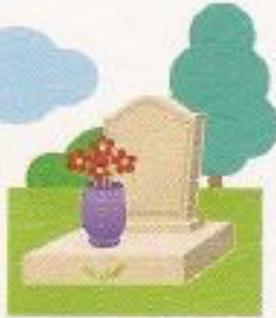
Espaces privés des particuliers



UTILISATION RÉGLEMENTÉE

Certains espaces publics

Cimetières
(sauf pour les cimetières avec usage de promenade)



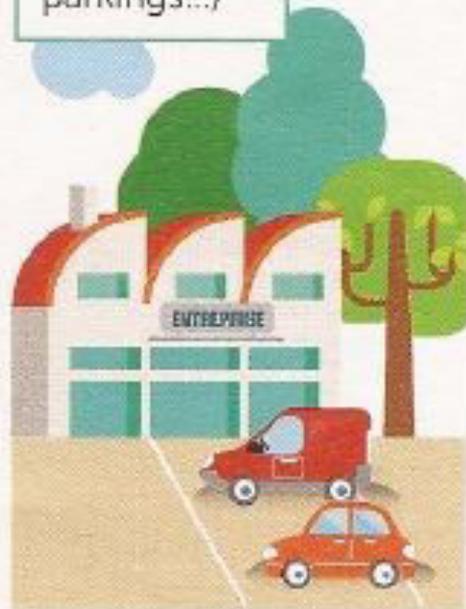
Espaces « non accessibles ou fermés au public »
(ex. : voies ferrées, certains terrains sportifs...)



Espaces difficiles d'accès, avec des contraintes fortes de sécurité
(ex. : terre-pleins et glissières d'autoroutes)

Espaces privés

Espaces d'entreprises
(abords de bâtiments, parkings...)



Golfs



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La réglementation concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a récemment évolué. Elle doit maintenant répondre au règlement départemental.

La commune a l'obligation de mettre à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Côte d'Or (SDIS 21) les moyens en eau pour combattre un incendie.

Notre réseau hydraulique actuel répond en très grande partie au nouveau règlement départemental. Un très récent état des lieux réalisé minutieusement quant à nos moyens de lutte contre les incendies selon les catégories de sinistres (habitations, hangars, stabulations, bâtiments municipaux...), envoyé au Préfet montre que seuls 3 poteaux d'incendie supplémentaires seraient nécessaires pour que nous soyons 100% conformes.

Des travaux de mise en conformité seront donc à prévoir pour être cohérent avec la nouvelle réglementation.

Le contrôle de débit des poteaux d'incendie qui auparavant était réalisé par le SDIS 21 est dorénavant effectué par les communes d'où une nouvelle dépense dans le budget communal de l'ordre de 600 Euros tous les 3 ans mais nous ne pouvons pas monétiser la sécurité de tous.

Repères, **le SDIS 21** :

- Budget de fonctionnement : 33 157 000 euros
- Budget d'investissement : 8 784 000 euros
- Coût moyen par Côte d'Or : 52 euros
- Coût moyen véhicule de secours à personne : 75 000 euros
- Coût moyen véhicule de lutte contre l'incendie : 250 000 euros
- 288 Sapeurs pompiers professionnels
- 1490 Sapeurs pompiers volontaires
- 67 Agents de la fonction publique territoriale
- 5 Centres de secours principaux (Dijon (2) - Beaune - Châtillon - Montbard)
- 35 Centres d'incendie et de secours
- 4 Centres de première intervention
- 250 véhicules d'intervention dont principalement :
 - 50 véhicules de secours à personnes
 - 53 véhicules de lutte contre l'incendie
 - 14 grandes échelles
- 25 756 interventions en 2017 dont :
 - 19 258 secours à personnes
 - 2 328 incendies
 - 2 192 accidents de la circulation

CPI

Le Centre de Première Intervention de Saint Seine sur Vingeanne a un nouveau Chef de Corps. Suite à la démission de l'adjudant Thierry PALIOT, c'est Alexandre BERGEROT qui a pris cette responsabilité. Il est secondé par Nicolas LAB.

Alexandre BERGEROT a été nommé Sergent sur le CPI par le Maire à la date du 15 décembre.

9 Sapeurs Pompiers volontaires composent désormais le CPI de la commune car nous avons le plaisir d'accueillir Mélody HOF, nouvelle habitante. Elle renforce le groupe actuellement composé d'Alexandre BERGEROT, Nicolas LAB, Thierry PALIOT, Marine COMMANS, Gilles COMMANS, Didier BERGEROT, Benoît PECH, Damien MAIGNIER.

Merci à Alexandre BERGEROT et Nicolas LAB pour leur volontarisme, merci aux membres du CPI pour leur dévouement au service des autres.

LES TRAVAUX

Église

Les travaux de restauration de l'église arrivent à leur terme. La dernière tranche d'assainissement a mis au jour l'absence de fondation sur la partie nord de l'édifice.



Afin de garantir sa stabilité, l'architecte des monuments de France a préconisé la mise en place d'un enduit projeté et la création d'une ceinture en béton armé en fond de fouille d'assainissement ce qui n'a pas été sans conséquence sur la durée des travaux de cette 3^{ème} tranche. Ceux ci devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

Une partie de l'installation de chantier va être dès à présent déposée.

En fonction du bilan financier de ces travaux et tout en respectant l'enveloppe budgétaire, le réaménagement du parvis pourra être envisageable.

L'espace disponible réservé au parking va se voir agrandi suite à la suppression de la haie, il faudra donc envisager dans le futur sa remise en état, notamment entre ses anciennes limites et les bordures mises en place en périphérie de l'édifice. Ces travaux ne sont pas prévus dans le chantier et feront partie des travaux de voirie 2019.

La cérémonie de fin de chantier aura lieu au printemps.

Mairie

Les travaux commandés aux entreprises PELTRET-BALLOCH et BONGARZONE, pour le réaménagement de la clôture de la mairie, sont terminés. Ils ont consisté à la mise en place d'une bordure en pierre reconstituée, d'un enrobé sur le trottoir et l'élargissement de l'entrée principale.



Ils seront finalisés par la mise en place de nouveaux arbres d'ornement, de massifs floraux ou d'autres décors végétaux.

Dépôts de terre et gravats

Le dépôt de gravats en partie haute de l'ancienne carrière "PENNEQUIN" a été définitivement fermé.

Les terres et gravats devront à présent être déposés dans l'ancienne carrière située après le lotissement du "Creux Jeanneton", direction stand de ball-trap. Celle-ci a été nivelée pour en permettre un accès plus aisé.

L'espace disponible sur la commune pour ces gravats se restreignant, ce lieu de dépôt sera réservé aux habitants de la commune et afin d'éviter des dépôts sauvages venant de l'extérieur il sera donc clos. Il restera accessible sur demande en mairie.

Route forestière

Mise en place d'une barrière d'accès à la route forestière nouvellement créée .



L'EUROPE

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union Européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai (Attention 1 seul tour !).

L'Union Européenne que l'on nous présente comme une grosse administration, cause de tous nos maux... est en fait primordiale dans nos vies quotidiennes. Elle a été créée afin d'apporter la paix, la stabilité ainsi que la prospérité. Elle a aussi été créée pour favoriser les droits de l'homme, la solidarité sociale, la liberté d'entreprendre, le partage équitable des fruits de la croissance, le droit à un environnement protégé, le respect des diversités culturelles, linguistiques et religieuses.

Méconnue, elle est composée de plusieurs instances :

Le Conseil européen (Bruxelles) : Il est composé des chefs d'État et de gouvernement des pays membres. Il se réunit 3 fois par an à Bruxelles. Un président est élu pour deux ans et demi par les chefs d'État et de gouvernement. Il prend les grandes décisions politiques. Président Donald TUSK (Polonais)

La Commission européenne (Bruxelles) : réunie chaque semaine, elle comprend 27 commissaires responsables de portefeuilles comme l'agriculture, l'environnement, la santé... Président : Jean Claude JUNCKER (Luxembourg)

Le Conseil de l'Union européenne (Bruxelles) : Présidé, pour six mois et par roulement, par le ministre des Affaires étrangères du pays en charge de la présidence du conseil, il réunit les ministres des États membres et coordonne les différentes politiques.

Le Parlement européen (Strasbourg) : Les députés européens discutent et votent les propositions de la Commission et adoptent le budget. Il partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union européenne (c'est la « codécision »).

La Cour de justice de l'Union européenne (Luxembourg) : Elle veille à la bonne application des directives européennes dans les pays membres.

La Banque centrale européenne (Francfort) : Elle définit les grandes orientations monétaires dans la zone Euro.

La Cour des comptes européenne (Luxembourg) :

Elle veille à l'utilisation correcte du budget européen.

À la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union Européenne (Brexit), le nombre de sièges au **Parlement européen** passe de 751 à 705.

46 des 73 sièges britanniques libérés sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.

Les 27 autres sont répartis entre 14 États membres jugés jusque-là sous-représentés : France (+5), Espagne (+5), Italie (+3), Pays-Bas (+3), Irlande (+2), Suède (+1), Autriche (+1), Danemark (+1), Finlande (+1), Slovaquie (+1), Croatie (+1), Estonie (+1), Pologne (+1), Roumanie (+1).

Après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges au **Parlement européen**.

Suite au Brexit, après les élections de mai 2019, elle disposera de 74 sièges (+5), soit 79 eurodéputés.

Le retrait de l'UE pour un pays comme la France aurait des conséquences importantes sur la vie quotidienne, outre le fait que 80% de nos importations et exportations proviennent ou transitent par un pays membre et sont ainsi exonérées des droits de douanes lors de leur transit, les autres conséquences auxquelles on ne pense pas, sont pourtant bien réelles. Les Anglais passent par cette étape, le fameux « Brexit » !

Liberté de déplacement, augmentation du coût des transports aériens, délocalisation de nombreux emplois...c'est à présent une réalité pour un pays si proche et pourtant désormais si lointain...

Rendez vous donc le 26 mai pour l'élection de nos eurodéputés !



Ce 11 novembre a été marqué par une mobilisation importante autour du monument aux morts à l'occasion de la traditionnelle cérémonie.



Le 100^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice de la Grande Guerre a mobilisé en France et nous ne pouvons que nous en réjouir à l'heure où tant de personnes, de toute génération manquent de repères.



Deux lettres de poilus ont été lues par Nikita LAB, à l'occasion de ce 11 Novembre 2018, voici leur texte :

Chère Maria,

Nous sommes toujours à la même place pour 2 jours de tranchées et 4 jours de deuxième ligne.

Dans ton dernier courrier tu me parles de Felix, voilà au moins 3 semaines que je ne l'ai pas vu

mais j'ai su par Simon que son frère était mort. Tu me parles de Georges, je ne sais pas où il est parti.

Il y a une attaque qui devait avoir lieu, elle a été décommandée car nous sommes déjà trop avancés. J'aime autant car les cochons de boches nous auraient peut être mal reçus.

Le canon s'entend même quand on est au repos à l'arrière et on pense aux copains.

Je suis dans le fond d'un boyau de communication qu'il faut que nous élargissions pour faire passer des matériels. Plus facile à dire qu'à faire.

Pour le moment je suis toujours en bonne santé.

Je vous embrasse

Marius

4 ans plus tard :

Missy, le 26 septembre 1918

7h du matin

Mes chers parents,

2 mots seulement pour vous donner de mes nouvelles qui sont bonnes.

L'action commencée très tôt ce matin a très bien réussi puisqu'à présent la résistance est brisée, c'est la poursuite qui va commencer.

Je vous assure qu'il leur tombe quelque chose sur le dos. A 10h00 les tanks vont se mettre en action, il y en a un tous les 50 mètres, aidés de la cavalerie.

Recevez tous mes amitiés.

Marius

Ces courriers ont comme destinataire :

Boy Nicolas

Maçon

Saint Seine sur Vingeanne

Et sont écrits par :

Boy Marius

349^{ème} Régiment d'infanterie

6^{ème} Bataillon

21^{ème} Compagnie

4^{ème} section

À NOS MORTS

Dans le dernier numéro de Saint Seine infos, il a été retracé l'historique de la construction du monument aux morts, ainsi que le parcours des soldats de Saint-Seine-sur-Vingeanne décédés lors de la première guerre mondiale. Poursuivons avec ceux de la seconde guerre mondiale et d'Indochine.

La fin de la première guerre mondiale en 1918 ne va pas pour autant amener la paix en Europe. Les rancœurs et les animosités vont perdurer entre les nations après l'armistice. L'Allemagne quant à elle va plonger dans une grave crise économique accentuée par le krach boursier de 1929. Adolf HITLER saura profiter de cette situation pour être nommé chancelier en janvier 1933. Il va rapidement transformer la république de Weimar en dictature. Raciste et mégalomane, il est très agressif envers les pays voisins de l'Allemagne. Le 1^{er} septembre 1939, il envahit la Pologne et le 2 septembre la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne. Le 22 juin 1940, l'armée française mal commandée et mal organisée est vaincue. 4 années d'occupation allemande vont suivre. À la fin de la guerre le 8 mai 1945, la France ne sera toujours pas en paix car va débuter la guerre d'Indochine puis la guerre d'Algérie. Le retour de la paix ne se fera qu'en 1962. Ainsi de 1914 à 1962, les Français auront connu 27 années de guerre.

Une vingtaine de Saint Seinois vont connaître la captivité durant la seconde guerre mondiale et 7 nouveaux noms vont malheureusement être inscrits sur le monument aux morts.

Louis ALBRECHT : né le 4 juin 1920 à Saint-Apollinaire (Côte d'or), il habitait rue de Dijon à Gray. Membre de la résistance, il est arrêté et déporté au camp de concentration de Mauthausen où il y décède le 03 octobre 1944.

André CLAIR : né le 1^{er} novembre 1914 à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il habitait rue de Pouilly et exerçait la profession d'ouvrier agricole. Mobilisé le 1^{er} septembre 1939 au 27^{ème} régiment d'infanterie motorisé, il décède le 18 septembre 1939 à Saint-Louis-lès-Bitche (Moselle). Il est inhumé au cimetière communal.

Henri CLAIR : né le 05 mai 1922 à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il est le frère d'André CLAIR. À la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale, il s'engage dans la légion étrangère et est envoyé en Indochine avec la 13^{ème} Demi Brigade de la Légion Étrangère. Il décède le 09 septembre 1949 à Phuc Yen au nord d'Hanoi (Viêt-Nam).

William CROPP : il est né le 10 janvier 1921 à Washington (USA). En novembre 1942, il s'engage dans le réseau de la France Libre « Turma Vengeance ». Au sein du groupe « Abbé Louis » qui œuvre à Aubervilliers (Seine Saint Denis), il est chargé d'exfiltrer les équipages d'avions alliés abattus au-dessus de la France. Il est arrêté le 10 février 1944 et interrogé au siège de la gestapo parisienne rue des Saussaies. Interné par la suite à la prison de la santé, il est déporté le 15 juillet 1944 depuis Compiègne à Kaltenkirchen situé au nord de Hambourg. Il est de retour en France en 1945 dans un état de santé

très dégradé. Il décède à l'hôpital Lariboisière le 22 mai 1945

Harry DEMIANIW : né le 04 septembre 1919 à Is-sur-Tille, il habitait rue du Cornot. Il devient résistant pendant la guerre. Il est arrêté en 1944 et déporté depuis Besançon le 24 juin 1944 à Dachau puis sur l'usine souterraine d'Herbruck situé à l'est de Nuremberg. Il y décède le 14 novembre 1944.

Georges GRADELET : il est né le 20 septembre 1920 à Saint-Seine-sur-Vingeanne. Pendant la guerre, il s'engage dans la résistance puis dans la 1^{ère} Armée Française au sein du 21^{ème} régiment d'infanterie coloniale. Il est tué le 03 décembre 1944 à la maison forestière de Grünhutte dans la forêt de la Hardt, à l'ouest de Mulhouse. Son corps ne sera jamais identifié. Il est probablement inhumé à la nécropole nationale des Vallons à Mulhouse sous l'identité « inconnu ».

Paul André NOIR : il est né le 06 juin 1920 à Saint-Sauveur (Haute Saône). Il est mobilisé le 1^{er} septembre 1939 au 1^{er} régiment d'infanterie. Son nom est mentionné dans une liste de prisonniers du camp de Dijon-Longvic datée du 30 septembre 1940. Libéré, il s'engage dans la Résistance. Il est déporté le 5 septembre 1944 depuis Belfort au camp de Langenstein situé à proximité de celui de Buchenwald. Il y décède le 06 juin 1945.

Bernard TROUILLET : son nom n'est pas inscrit sur notre monument aux morts mais il est mentionné au cimetière communal. Il est né le 16 juillet 1920 à Louhans (Saône et Loire). Il rallie l'Angleterre le 18 août 1941 et s'engage dans les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL). Breveté pilote de chasse en juillet 1943, il rejoint le squadron 340 « Ile de France » des FAFL. Le 12 août 1944 dans la région de Tours, il abat un Messerschmitt 109 et en endommage un autre. Le 16 août 1944 au décollage de la base aérienne de Tangmerre (Angleterre) pour une mission de guerre sur la France, son Spitfire heurte un autre appareil. Son avion devenu incontrôlable va alors s'écraser ne laissant aucune chance à son pilote d'en réchapper.

Depuis 1949 avec le décès d'Henri CLAIR, le village n'a pas eu à ajouter d'autres noms sur le monument aux morts. Néanmoins depuis 1962 et surtout après 1983 avec l'attentat dont furent victimes les casques bleus français à Beyrouth (58 morts), 686 militaires sont décédés en opérations extérieures (OPEX) que ce soit en Afrique subsaharienne (Tchad, Mali, Somalie, Zaïre, Congo, République Centre Africaine), au Liban, au Moyen-Orient, au Cambodge, en Ex-Yougoslavie ou en Afghanistan). Si ces opérations visaient ou visent toujours à protéger nos intérêts vitaux notamment en matière d'approvisionnement énergétique, la plus grande partie d'entre elles ont été faites sous mandat de l'ONU avec pour mission de maintenir la paix et de protéger les populations. Près de la moitié des 686 militaires décédés en OPEX étaient des casques bleus.

INTERCOMMUNALITÉ**GEMAPI**

La communauté de communes du Mirebellois et Fontenois a hérité depuis peu de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), autrefois détenue par les communes ou les syndicats de rivière.

Aujourd'hui vous avez remarqué sur vos derniers relevés d'impôts locaux la présence d'une colonne supplémentaire. En effet, cette taxe sera prélevée à partir de l'assiette des valeurs locatives.

DEMANDE de la COMMUNE D'ORAIN

La demande de la commune d'Orain de quitter la Communauté de Communes est entre les mains du Préfet. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rejeté cette demande.

ÉOLIENNES

Le projet a fait l'objet de deux types d'autorisations (permis de construire et un arrêté d'exploiter) délivrées le 20 avril 2015 et le 9 décembre 2015 par le Préfet. Ces arrêtés font l'objet de recours devant la Cour administrative d'appel de Lyon depuis août 2018. Les délais de passage devant les tribunaux sont très longs. Le promoteur n'aura pas de réponse de la justice avant le premier semestre 2020.

Le Conseil Communautaire a délibéré en décembre afin de renforcer les retombées fiscales pour les communes d'implantation des projets éoliens. Une bonne nouvelle qui permettrait demain à notre commune de profiter plus largement des opportunités de la transition énergétique.

ÉCOLES

Le Groupe Scolaire François LAUNOY rassemble pour cette année scolaire 266 enfants dont 93 répartis en 4 classes maternelles

et 173 en 7 classes élémentaires.

La mobilisation de chacun a permis d'éviter la fermeture d'une classe. Il va encore falloir faire preuve de pugnacité pour 2019/2020 car la Directrice d'Académie surveille de près les effectifs...

ORDURES MÉNAGÈRES

L'ex communauté de Commune du Mirebellois était adhérente au syndicat d'ordures ménagères de Mirebeau/Pontailier. La loi Notré demande à ce qu'une Communauté de Communes issue d'une fusion ne soit rattachée qu'à un seul syndicat d'ordures ménagères. A compter du 1^{er} janvier, le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (Is-sur-Tille) sera le seul à collecter les ordures et le tri sélectif sur le territoire. Pour notre Commune, rien ne change en organisation. Par contre, le SMOM va avoir les charges de gestion des déchetteries de Mirebeau, Belleneuve, Oisilly (gravats et déchets verts), de leur remise aux normes, de leur agrandissement pour accueillir davantage de bacs de tri.

Le mode de calcul de la redevance change également : elle sera calculée en fonction du nombre de personnes dans chaque foyer. Les personnes seules verront leur redevance à la baisse. Une augmentation est prévue pour les foyers à partir de 2 personnes (+ 5 Euros) et pour les foyers de 3 personnes et +, l'augmentation sera de l'ordre de 30 euros. La forte hausse des taxes sur les ordures non triées (déchets ménagers non recyclables) impacte fortement le budget du SMOM qui répercute aux communautés de communes. La très bonne gestion de notre syndicat d'ordures ménagères a permis d'éviter une dérive du montant de la redevance et de la maintenir à un bas niveau compte tenu du service rendu, aujourd'hui encore par comparaison avec nos voisins de Haute Saône par exemple (facturation à la pesée).

SYNDICAT D'EAU POTABLE : le mot du président

Lorsque l'on parle de ressource en eau, on considère généralement l'eau douce utile pour l'irrigation, les besoins domestiques ou industriels. Pour ces usages la ressource naturelle n'est pas inépuisable, mais renouvelable à travers le cycle de l'eau.

Cet apport d'eau est réparti de manière très inégale sur la surface de la terre. D'où l'importance d'en prendre soin et de consommer l'eau de façon responsable.

Des gestes simples permettent une consommation raisonnée de cette ressource rare : éviter de laver sa voiture et d'arroser le jardin en période de sécheresse etc...

Notons que le dérèglement climatique peut aussi avoir des conséquences sur la production d'eau potable. En effet, les périodes de sécheresse peuvent causer des pénuries qui obligent le producteur à effectuer le ravitaillement des réservoirs par camion-citerne et l'Agence Régionale de Santé à déclarer l'eau impropre à la consommation.

La maîtrise foncière devra apparaître comme une évidence pour l'avenir : les collectivités locales ne pourront pas autoriser la construction de nouveaux logements sans vérifier si les ressources en eau seront suffisantes.

Malgré un investissement important ces trois dernières années, pour la remise en état de la station de pompage à Montormentier, des puits de captages et des canalisations de transport, de nom-

breuses interventions sont encore à programmer.

La première, la plus onéreuse sera de relever les 55 km de canalisation qui occasionnent des pertes dues aux nombreuses ruptures. Majoritairement installées sur le domaine privé il faut, quand cela est possible, les positionner sur le domaine public.

La SAUR, notre fermier, procède à une recherche systématique des fuites localisées par une sectorisation en place et transmise directement par téléphonie mobile.

Cela reste sans effet sur la déperdition émise par la porosité des parois. Une seule alternative dans ce cas : relever toutes les canalisations.

La loi oblige, sous peine de majoration financière de notre contribution à l'agence de l'eau, à ce que 75% du prélèvement soit distribué, d'où l'importance des recherches de fuites.

Les châteaux d'eau sont fortement dégradés, estimation 320 000€ de travaux, auxquels s'ajoute la remise en état des chemins d'accès.

Vous pouvez aisément imaginer les moyens financiers qui seront nécessaires. Les subventions octroyées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental étant inexistantes.

Devant l'urgence, j'ai proposé au Conseil Syndical qui l'a accepté, de porter la part fixe à 100 €, la part variable reste inchangée ce qui porte notre part d'autofinancement à 130 000€ par an.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EXPRESSION LIBRE

Cet espace vous est réservé, utilisez le !

La commission communication vous invite à faire remonter vos remarques et questions ouvertes sur la vie de la commune.

Nous retiendrons vos témoignages qui resteront anonymes pour la prochaine publication avec les réponses apportées.

Ma (mes) question(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Mairie de Saint Seine sur Vingeanne

Commission communication

Rue Humbert Bajout

21610 Saint Seine sur Vingeanne

Ou

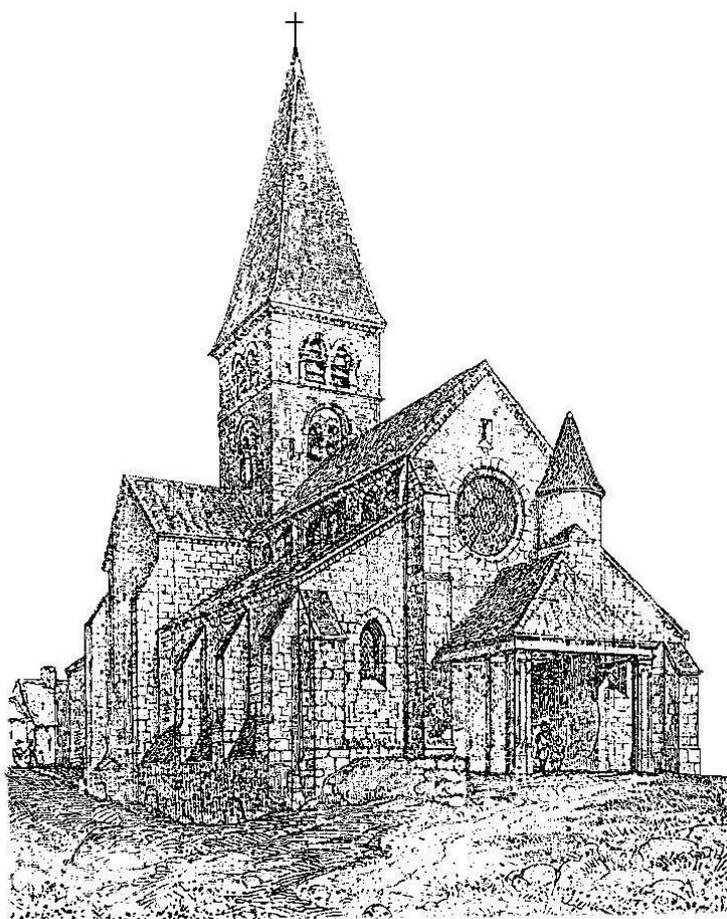
saintseine.vingeanne@free.fr

INTERCOMMUNALITÉ : LE SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale a été validé et arrêté le 4 décembre dernier.

Ce super plan local d'urbanisme à l'échelle des ex cantons de Fontaine – Mirebeau – Pon-

tailler - Auxonne est consultable sur le site internet du Pole Équilibre Territorial Rural (vdsv.fr) ainsi qu'au siège de la communauté de communes à Mirebeau.



Église, vue Nord-Ouest, dessin par Émile SAGOT, 1853

BN, Cabinet des Estampes, VA 21, t.8, H1177276

Bulletin de don

Je fais un don de €
pour la restauration de l'église de Saint-Seine-sur-Vingeanne (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Saint-Seine-sur-Vingeanne

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Musique, Culture et Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Saint-Seine-sur-Vingeanne) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/44141

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.

FCV

Une nouvelle année se termine, le Football Club Vingeanne a su en début de saison faire les efforts nécessaires afin de pouvoir accueillir encore plus de jeunes joueurs au sein du club.

A ce jour nous dénombrons 31 jeunes licenciés, soit le double de la saison dernière, ce qui nous a permis d'inscrire une équipe U6, une équipe U10 ainsi qu'une équipe U13 en championnat pour la saison 2018/2019.

Les efforts de l'ensemble des membres du Football Club Vingeanne sont récompensés. La reconnaissance des parents et des spectateurs lors des rencontres nous encouragent à poursuivre nos efforts afin de fidéliser nos jeunes au sein du club.

Les entraînements des jeunes sont réalisés par les joueurs seniors le mardi soir sur le stade de Fontaine Française. Ils se sont pleinement investis dans l'encadrement et la formation des jeunes. Je tiens encore à les remercier pour leur dévouement au sein du club. Les rencontres jeunes et seniors de l'équipe B se déroulent sur le stade de St Seine le samedi et le dimanche. Un calendrier des rencontres pour la deuxième partie de saison sera mis en place au stade de St Seine en début d'année.

Le nombre des licenciés seniors cette saison est au nombre de 45 soit en augmentation de 10% par rapport à la saison dernière. L'équipe A joue le dimanche après-midi sur le terrain de Montigny et s'entraîne le mardi soir et le vendredi soir sur le terrain de Fontaine Française.

A la mi saison, l'équipe A est à égalité de points avec les Cheminots Dijonnais à la première place. La reprise après la trêve sera déterminante pour la montée en division supérieure la saison prochaine. On ne peut que souhaiter à cette équipe une montée qui suite au parcours de ses deux dernières saisons me semble méritée.

Notre équipe B continue de progresser, ce qui profite à l'équipe A.

Cette année encore, des affiches annoncent les rencontres en divers lieux du canton, vous pouvez également retrouver des informations sur la page facebook du club (@fcvingeanne) qui compte plus de 300 abonnés.

Nos publications cette saison ont dénombré plus de 37 000 vues de notre page.

Cette année, les dirigeants et joueurs du club ont participé à la mise en conformité des buts par le remplacement des crochets en fer des filets par des crochets plastiques fournis par la commune de St Seine.

Je tiens à renouveler mes remerciements à la commune de St Seine pour son soutien au club et la mise à disposition du stade.

Comme l'an passé, vous avez été nombreux à venir encourager les jeunes le samedi et les seniors le dimanche. Je voudrais encore une fois vous remercier pour votre soutien et l'affection que vous témoignez au Football Club Vingeanne.

Sachez que les dirigeants et joueurs du Football Club Vingeanne feront tout ce qui est possible pour promouvoir sur notre territoire les valeurs des sports. Notre travail est un éternel recommencement, mais notre dynamisme et notre motivation de chaque jour fait que nous réussirons à développer et à pérenniser le Football Club Vingeanne.

Le Football Club Vingeanne s'investit dans les différentes manifestations locales, afin de créer un lien d'amitié entre jeunes et moins jeunes pour la sauvegarde du lien social dans nos villages.

Cette année le club a vu deux de ses dirigeants récompensés, Monsieur Michel LÉVÊQUE par la remise de la médaille de bronze du ministère de la Jeunesse et des Sports pour son dévouement auprès des jeunes et Monsieur Gérard DUPUY par la remise d'une médaille d'argent de La Ligue Bourgogne Franche Comté pour 45 ans de bénévolat.

Les membres du Football Club Vingeanne se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Gérard DUPUY

Président du Football Club Vingeanne

Tél / 06 43 98 45 36

Mail. montigny-vingeanne.fc@lbfcc-foot.fr



Michel LÉVÊQUE

ASSOCIATIONS

LA VIE DES ASSOCIATIONS



HALLOWEEN
Organisé par l'ANE

LES MANIFESTATIONS DU 1^{er} SEMESTRE 2019

Samedi 12 janvier	brûlé de sapins
Dimanche 17 février	sortie de ski
Samedi 23 février	soirée cancoillotte
Dimanche 10 mars	concours de belote
Samedi 23 mars	soirée Mont d'Or
Samedi 6 avril	loto F.C.V
Samedi 20 avril	chasse aux œufs
Dimanche 28 avril	moules, frites
Samedi 1 ^{er} juin	Concours de pétanque
Dimanche 9 juin	course des Fad'ANE

L'association Musique, Culture et Patrimoine vous informera le moment venu de ses manifestations

Concernant le brûlé de sapins du 12 janvier.

Si vous voulez que vos sapins soient ramassés déposez les en bord de route devant chez vous dès 9h. Le ramassage se fera entre 9h et 12h.

Toutefois vous pouvez déposer votre sapin directement sur le lieu du feu : rue de l'Abreuvoir en bas de l'ancienne poste (ceci avant 12h également). Merci.

Nous vous attendons nombreux pour cette sympathique manifestation où vous pourrez vous réchauffer et réconforter avec le vin ou le chocolat chaud accompagné de gaufres ou de beignets.

Rendez-vous à la tombée de la nuit.

REPAS DES AÎNÉS

Nous avons le plaisir d'inviter les aînés à déjeuner lors du traditionnel repas de début d'année.

Celui-ci sera servi le 19 janvier à partir de midi à la salle des fêtes.

Les invitations sont en cours d'envoi, merci de faire parvenir votre réponse avant le 13 janvier.

Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous !

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2018 : 422

Naissances

- Emmy PECH le 22 septembre 2018

Décès

- André FAIVRE le 24 juin 2018
- Jean-Michel ROUMIGNAC le 24 juin 2018
- Lucien PROST le 4 juillet 2018
- Monique LAVIER le 25 juillet 2018
- Vincent WENGRYNOWSKI dit Wladeck le 7 août 2018
- Marc CHATOT le 3 octobre 2018

Nouveaux habitants

- Marion HÉNOCK et Loïc BONDEAU au 1, rue du Cimetière
- Fabienne COPIN et Stéphane COUSSON au 16, rue Haute du Chanoy
- Alison ROHA et Stéphane DIAS au 17, rue de Pouilly
- Nancy et Antoine RAVOTTI au 8, rue de la Solande
- Amélie GOUX et Maxime NOVOT au 3, rue du Cimetière
- Sonia FURLAN à l'ancienne poste

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents

Mariages

- Anne-Marie PONSOLLE et Stéphane COLLEVILLE le 30 juin 2018
- Virginie QUIROT et Tiago REIS-ALVÈS le 1^{er} septembre 2018
- Catherine MELINGUI et John-Didier ENGOLO le 15 décembre 2018

VŒUX

*Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.*

*Que 2019 vous apporte, ainsi qu'à vos proches et à ceux qui vous sont chers, joie, bonheur,
réussite et santé.*



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Noëlle FAIVRE
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCE AMBULANTS, COMMERCE ET ARTISANS

PETIT MARCHÉ FRAIS
Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE

Tél : 03 84 65 04 24

Le jeudi après-midi

FROMAGES CHARCUTERIE
70700 CHARCENNE

Tél : 03 84 65 68 68

Le mardi après midi

POISSONNERIE FRUITS ET
LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU

Tél : 06 83 01 10 22

Le mardi matin

SURGELÉS TOUPARGEL : 21000 CHEVIGNY-SAINT-
SAUVEUR, 03 80 46 17 22

MAXIMO : 21000 DIJON, 03 80 28 00 70

THIRIET : 52000 CHAUMONT, 03 25 35 00 25



vanille
miel
caramel
cannelle
café
...

Pech Tiffany

06 29 58 43 13

21610, St Seine sur Vingeane

... et retrouvez nous aussi sur facebook !

Artisan
Plombier -Chauffagiste

LEROUX

06 77 38 67 51

laurent.leroux21@orange.fr



Pompes Funèbres
Dijonnaises et Marbreries

Sébastien JOUAN
Isabelle LE MEN

211 bis rue d'Auxonne
21000 DIJON

Tel : 03.80.66.24.02

FAX : 03.80.66.10.22

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com

LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE

PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735

Fax : +33(0)380759322

lorraine.venaison@orange.fr



Boulangerie Pâtisserie

Véronique et Jérôme
MONIOTTE

15 rue basse

21610 Saint Seine sur Vingeane

tél : 03 80 85 58 02

SERRURERIE
CHEVALIER

Le Moulin
21610 Saint-Seine-sur-Vingeane
Téléphone : 06 80 38 36 51

- Montages industriels
- Pose de V M C
- Tous travaux de serrurerie et de métallurgie
- Portails électrifiés ou non

ENTREPRISE JACKY

MARCEL plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr